

Q. préj. (DE), 23 août 2018, BGL BNP Paribas, Aff. C-548/18

Aff. C-548/18

Partie requérante: BGL BNP Paribas SA

Partie défenderesse: TeamBank AG Nürnberg

- 1) L'article 14 du règlement (CE) n° 593/2008 (...) est-il applicable à l'opposabilité aux tiers en cas de cessions multiples?
- 2) Si la première question appelle une réponse affirmative, quelle loi régit dans ce cas l'opposabilité aux tiers?
- 3) Si la première question appelle une réponse négative, la disposition en question est-elle applicable par analogie?
- 4) Si la troisième question appelle une réponse affirmative, quelle loi régit dans ce cas l'opposabilité aux tiers?

MOTS CLEFS: Loi applicable

Cession de créance

Tiers

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source:https://www.lynxlex.com/fr/text/rome-i-r%C3%A8gl-5932008/q-pr%C3%A9j-de-23-ao%C3%BBt-2018-bgl-bnp-paribas-aff-c-54818/4267